



**Le représentant permanent de la République d'Haïti auprès des Nations Unies, l'ambassadeur Denis Régis, a fait une allocution à la 7530<sup>e</sup> séance du Conseil de Sécurité sur « La question concernant Haïti », jeudi 8 octobre 2015, à New York (Etats-Unis).**

**Nous publions in extenso le discours de l'ambassadeur.**

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

1.- Je voudrais, tout d'abord, remercier le Conseil de sécurité des Nations Unies d'avoir bien voulu inviter le Gouvernement de la République d'Haïti à participer à cette séance et à lui faire part de ses observations sur le Rapport S/2015/667 du 31 août 2015 du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Qu'il me soit ensuite permis d'exprimer au Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur BAN Ki-Moon, les sentiments de gratitude du Gouvernement haïtien pour le leadership et l'engagement dont il a constamment fait preuve dans la mise en œuvre du mandat confié à la MINUSTAH. Le Rapport qu'il vient de soumettre au Conseil de sécurité en porte témoignage.

2.- Ce Rapport est d'autant plus important qu'il coïncide avec une période jugée "cruciale". En effet, Haïti est actuellement confrontée à deux enjeux majeurs. D'une part, organiser avec succès des élections générales libres, inclusives et transparentes, qui permettent d'assurer une transition politique sans heurt en 2016, de consolider la démocratie et d'ancrer le pays dans la

voie de la modernisation et du développement durable, et, d'autre part, assurer la durabilité des acquis des onze années de présence de la MINUSTAH, notamment en matière de sécurité, et prendre efficacement le relais dans la perspective de la fin du mandat et du retrait graduel de la Mission.

3.- Le Gouvernement haïtien a examiné avec le plus haut intérêt les constats et observations du Secrétaire général des Nations Unies et accordé la meilleure attention à ses recommandations. Le Rapport brosse un tableau juste et équilibré de la situation en Haïti sur le plan politique, ainsi que des récents développements concernant le processus électoral en cours, l'instauration de l'État de droit, la sécurité, la situation des droits de l'homme, les activités de développement, la situation sur le plan humanitaire. Il insiste, à juste titre, sur l'organisation des élections en cours – longtemps attendues –, dont tout le monde reconnaît qu'elles ont valeur de test, non seulement pour les institutions haïtiennes, mais aussi pour la MINUSTAH.

4.- La tenue d'élections libres, transparentes, inclusives et sécuritaires, s'avère essentielle pour garantir la continuité du Parlement, consolider la démocratie, la stabilité et l'État de droit, facteurs indispensables à la modernisation du pays. Forts de cette conviction, et fidèles à leur engagement envers le peuple haïtien, le Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Michel Joseph MARTELLY, et le Gouvernement se sont engagés à fond, avec l'aide précieuse de la communauté internationale – des Nations Unies en particulier –, à forger les conditions indispensables à l'organisation d'élections démocratiques, comme en témoigne le Rapport.

5.- Le Gouvernement se félicite à cet égard de l'appréciation du Secrétaire général, à savoir que le Conseil électoral a non seulement démontré sa "capacité de gérer un processus électoral d'une grande complexité", et ce, en dépit de la multiplicité des défis d'ordre financier, technique et logistique qui se sont posés, mais a réussi également à le faire "sans exclusive et dans la transparence". Les institutions haïtiennes, dans leur ensemble, ont joué pleinement leur partition et ont fait la preuve de leur capacité d'assumer la prise en charge et la conduite du processus. Le rôle positif de la Police nationale d'Haïti, entre autres, dans le maintien du climat de sécurité, a été mis en relief.

6.- "Haïti a réalisé des progrès importants vers le renouvellement de ses institutions démocratiques avec la tenue du premier tour des élections législatives", poursuit le Rapport. Cependant, nous ne sommes pas encore au bout du compte. Si la réalisation de ce premier tour marque une étape clé dans le processus de transition politique et de consolidation de la démocratie, il n'en demeure pas moins que le scrutin du 09 août n'est que le premier d'un cycle électoral qui doit se poursuivre durant les prochains mois. La campagne présidentielle a été officiellement lancée le 09 septembre. Le 25 octobre prochain aura lieu le second tour des

législatives, concomitamment avec le premier tour des présidentielles, lesquelles seront suivies d'un second tour vers la fin de décembre, en même temps que les élections municipales et territoriales.

7.- Tout a été mis en œuvre, dès le tout début, pour conforter la confiance générale dans l'intégrité du processus. Attachant le plus grand respect à l'égard de l'indépendance et des prérogatives du Conseil électoral provisoire (CEP), le Gouvernement reste convaincu que le CEP, conscient de ses responsabilités et de l'importance des enjeux, s'emploiera à répondre aux attentes de la population, en adoptant toutes les mesures qui s'imposent pour combler les défaillances notées lors du premier tour par les observateurs tant nationaux qu'internationaux et pour remédier aux problèmes rencontrés. Il y va de la crédibilité de ces élections, dont le succès est essentiel à la réussite de la transition politique en 2016 et à la stabilité.

8.- Le Gouvernement haïtien saisit cette occasion pour renouveler sa profonde gratitude à tous les pays amis, à tous les partenaires de coopération d'Haïti, à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au PNUD et à la MINUSTAH, pour leur implication dans la réalisation des élections. Il leur sait gré de la qualité de leur appui au Conseil électoral provisoire – y compris des engagements supplémentaires annoncés lors de la réunion des donateurs en juillet dernier à laquelle a pris part le Premier Ministre haïtien, Son Excellence Monsieur Evans PAUL. Nous sommes persuadés qu'ils continueront d'accompagner le peuple haïtien à ce tournant crucial en aidant notamment l'organisme électoral à combler le déficit existant sur le plan des ressources financières, techniques et logistiques nécessaires à la préparation de la prochaine phase des élections, qui revêtira un caractère décisif. Qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement haïtien à l'endroit du Gouvernement de Trinité-et-Tobago qui vient d'annoncer le 18 septembre 2015 la contribution d'un million de dollars au fonds fiduciaire du PNUD destiné à la réalisation des élections du 25 octobre prochain.

Monsieur le Président,

9.- Le Rapport du Secrétaire général fait état de plusieurs autres développements positifs enregistrés depuis la dernière visite en Haïti des membres du Conseil de sécurité en janvier dernier. Ces avancées concernent, entre autres, l'amélioration sensible du climat de sécurité, la promotion et la défense des droits de l'homme, l'instauration de l'État de droit et le renforcement des institutions qui en sont garantes, entre autres, le Conseil supérieur du pouvoir

judiciaire, et la Police Nationale, dont les effectifs continuent de croître pour atteindre la cible de 15 000 membres d'ici 2016, conformément aux objectifs établis dans le Plan de développement de l'organisation. Même si certains progrès peuvent sembler lents, la réforme pénitentiaire est en cours. La mise en œuvre du nouveau Code pénal devrait y contribuer.

10.- Parallèlement à ces différentes initiatives de renforcement des capacités, le Gouvernement haïtien se félicite de la participation de la MINUSTAH à un large éventail de projets axés sur la réduction et la prévention de la violence, la lutte contre la pauvreté, les besoins des groupes vulnérables, des jeunes et des communautés à risque, la création de bureaux d'aide juridique, la poursuite d'activités à haute intensité de main d'œuvre centrées sur l'aménagement d'infrastructures ou sur la protection de l'environnement, sans compter le soutien apporté aux activités de sensibilisation électorale.

11.- Par ailleurs, le Gouvernement prend note de ce que le Rapport qualifie de "détérioration sensible" de la situation humanitaire, tout en déplorant que la réduction de leurs moyens de financement ait eu pour effet de "limiter la capacité du système des Nations Unies et de ses partenaires de répondre de façon satisfaisante à toutes sortes de défis". Deux de ces défis constituent une source de préoccupation particulière: la recrudescence des cas de choléra, d'une part, et, d'autre part, les tensions qui ont surgi dans les relations haïtiano-dominicaines, suite à des rapatriements vers Haïti de migrants et de descendants de migrants d'origine haïtienne. Le Gouvernement soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'une redynamisation du plan d'action pour l'éradication du choléra. En ce qui concerne les relations entre Haïti et la République Dominicaine, il appuie sans réserve la "relance du dialogue" entre les deux parties, comme les y invite le Secrétaire général, afin de trouver une solution qui garantit à tous les migrants visés le respect de leur dignité humaine et la protection de leurs droits fondamentaux, tout en favorisant la reprise de la coopération dans tous les domaines entre les deux pays.

Monsieur le Président,

12.- Après avoir surmonté une multitude d'obstacles, qui ont risqué à maintes reprises de faire dérailler le processus électoral, le Gouvernement haïtien se félicite de la perspective de l'installation prochaine de la 50<sup>e</sup> Législature, et d'une transition politique pacifique et sereine dans un climat de sécurité retrouvé.

13.- L'objectif premier de la MINUSTAH, celui d'une "stabilité durable", tel qu'énoncé dans le mandat établi par la résolution 1542 (2004) et confirmé par les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité, est en voie de concrétisation. Un nouvel ordre de choses est en train d'émerger en Haïti, un pays apaisé, aux institutions moins précaires, centré sur les enjeux fondamentaux : la modernisation des structures économiques et sociales, la réduction de la pauvreté, la diminution substantielle du chômage, la promotion de l'éducation et des droits de l'homme, la protection de l'environnement, la multiplication des investissements en vue d'une croissance plus forte, plus soutenue et d'un développement durable.

Monsieur le Président,

14.- Dans son allocution du 1<sup>er</sup> octobre 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Michel Joseph MARTELLY, a indiqué ce qui suit : " Les progrès réalisés ces dernières années ont été rendus possibles grâce, en partie, au soutien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Ces acquis représentent une contribution éminente à la stabilité du pays, sans laquelle aucune perspective de modernisation économique et de développement durable ne peut être sérieusement envisagée. La MINUSTAH est en voie de s'adapter à un contexte nouveau, différent de celui qui l'a vue naître. Le Gouvernement haïtien opte pour un plan de reconfiguration qui tient compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Je réitère notre souhait de voir se poursuivre le retrait des effectifs de manière progressive et ordonnée. Le désengagement et le transfert aux institutions haïtiennes des responsabilités en matière militaire, de police ou de développement, devront s'effectuer selon un calendrier concerté. Ceci évitera tout vide préjudiciable à la sécurité interne et externe du pays".

15.- Au moment où se profilent à l'horizon la transition politique et l'installation d'un nouveau Gouvernement en 2016, le Gouvernement haïtien apporte son soutien à une reconfiguration du mandat, assortie du transfert, selon le rythme approprié, des responsabilités de la MINUSTAH aux autorités nationales. Ce transfert devrait tenir compte, à chaque étape, des progrès accomplis, mais aussi des vulnérabilités existantes, de manière à éviter tout désengagement prématuré susceptible de créer un vide sur le plan sécuritaire, comme l'a constamment rappelé le Secrétaire général. L'essentiel est de s'assurer du maximum de souplesse en ce qui a trait aux modalités du retrait et à la mise en œuvre du plan de reconfiguration.

16.- Le Gouvernement haïtien a particulièrement noté dans le Rapport du Secrétaire général le passage suivant : “Je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSTAH d’une année supplémentaire, peut-être la dernière, jusqu’au 15 octobre 2016, en maintenant l’effectif actuellement autorisé de personnel en tenue, à savoir 2 370 militaires et 2 601 policiers. Après l’achèvement du processus électoral et l’investiture d’un nouveau président, je propose qu’il soit procédé à une évaluation stratégique de la situation en Haïti, portant notamment sur la stabilité de l’ensemble du pays, ainsi que le professionnalisme et la force de la police nationale, afin de présenter au Conseil des recommandations concernant la présence et le rôle futurs de l’Organisation des Nations Unies en Haïti, avant l’expiration du mandat de la MINUSTAH en 2016. Sans préjuger de l’issue de cette évaluation stratégique, je prévois, si l’évolution positive récente se poursuit, que la nature de la présence de l’Organisation en Haïti connaîtra une évolution sensible, notamment sur le plan de son dispositif de sécurité”.

Monsieur le Président,

17.- Le peuple et le Gouvernement haïtiens attachent une valeur particulière au rôle éminent joué par les Nations Unies en Haïti ces dernières années, spécialement dans le cadre de la MINUSTAH. L’occasion m’est offerte de saluer, à ce sujet, la qualité et l’amplitude du travail réalisé par la Représentante Spéciale du Secrétaire général, Madame Sandra Honoré. En des circonstances particulièrement difficiles, Madame Honoré a toujours su faire preuve de flegme, de pondération et d’intelligence là où d’autres auraient sans doute cédé à la tentation de l’alarmisme et de la fébrilité. Je vous sais gré, Madame Honoré, de votre constance dans l’effort et de votre compréhension des complexités de mon pays.

18.- En saluant encore une fois les efforts du Secrétaire général, dont le Rapport sera assurément une contribution précieuse aux délibérations et aux décisions du Conseil concernant la composition et le rôle futurs de la MINUSTAH, je tiens à vous renouveler, Monsieur le Président, la détermination du Gouvernement haïtien de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat à la pleine réalisation du mandat confié à la MINUSTAH : accompagner le peuple haïtien et son Gouvernement dans leur quête d’une stabilité durable s’appuyant sur un État de droit et des institutions démocratiques.

Écrit par HPN

Vendredi, 09 Octobre 2015 08:13

---

Je vous remercie.